

Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies et Accompagnées

est une instance portée par la Fondation de l'Armée du Salut avec un soutien fort du CNPHL

(Chantier National Prioritaire pour l'Hébergement et le Logement). Une convention pluriannuelle d'une durée de trois ans (jusqu'en 2012) a été signée avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour son financement. Il a pour objectif de favoriser la prise en compte de la parole des personnes en situation de pauvreté lors de l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques en lien avec les travaux du CNPHL, notamment sur la Refondation, la politique d'hébergement et de logement. L'idée de ce conseil consultatif est de sensibiliser les personnes directement concernées par les politiques publiques d'inclusion sociale aux différentes mesures de la Refondation, d'en permettre l'appropriation et de prendre contact avec les acteurs institutionnels et politiques pour leur faire par des doléances et être associés à l'élaboration et l'évaluation des outils. Pour cela, depuis le début de l'année 2010, 380 personnes se sont mobilisées et ont organisé différents temps de rencontres et d'échanges autour des thèmes de la Refondation. Ces temps favorisant la gouvernance ont permis de co-produire des constats et propositions qui ont notamment été diffusés au sein du Comité de suivi de la Refondation piloté par le CNPHL ou au sein de groupes de travail organisés par la DGCS.

Aujourd'hui : toutes les personnes intéressées (personnes accueillies ou accompagnées, salariés/bénévoles des associations, représentants des fédérations du secteur...) par les questions liées au logement et à l'hébergement. Demain : Sur l'ensemble des politiques de lutte contre les exclusions

POUR QUI ?

Le BILAN 10 réunions depuis mars 2010
620 personnes ont participé
60 participants en moyenne par réunion
12 régions impliquées

Tout au long de l'année le CCPA a fait des propositions sur les outils de la Refondation

Des représentants élus, membres du comité de suivi de la refondation et des rencontres trimestrielles avec le Ministre (Secrétaire d'Etat à l'hébergement et au logement)

Des participants à différentes instances:

- Groupe de travail sur le référentiel prestations/coûts
- Ateliers de la DIHAL
- Groupe de travail PDAHI
- Groupe de travail SIAO
- Groupe de travail logement d'abord

Financement du CCPA ; et prise en compte des contributions du CCPA par le chantier national et par le ministre ;

Le CCPA est un interlocuteur reconnu



POUR QUOI?

- **Un changement de regard**
- **De nouvelles rencontres, des échanges, l'accès à l'information**
- **Reprendre confiance en soi**
- **L'acquisition d'une meilleure organisation personnelle**
- **Citoyenneté, valorisation et engagement**
- **Un enrichissement personnel**
- **Une co-formation**

- **Un contact direct avec les personnes concernées par les politiques publiques**
- **Une co-construction administration, association et personnes accueillies**
- **Une réponse au cadre législative demandant de prendre en compte la parole des personnes accueillies (loi 2002-2, SIAO, PDAHI, RSA....)**
- **Une évaluation des politiques publiques par les personnes qu'elles concernent**

le CCRPA (le conseil consultatif régionale des personnes accueillies ou accompagnées



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

« **Aujourd'hui le CCPA** prend de l'ampleur. Plus de 80 personnes y participent. Il y a un projet de développement dans 10 régions. Cette instance nationale souhaite se décliner au niveau régional. Pour être au plus près des réalités territoriales ; Pour diffuser, promouvoir, rendre accessible la participation ; Impulser des actions innovantes ; participer aux instances locales ; Apporter nos compétences, nos analyses, nos expériences, la force de la réflexion collective. »

En 2011, dans 10 régions des CCRPA devraient être créés associant les personnes accueillies, accompagnées et les intervenants sociaux des associations présentes sur ces territoires.

PRAHI

COPIL régional SIAO

Expérimentation « un chez soi d'abord »

Quelle participation du CCRPA à l'échelon territorial?

Groupes de travail : DRIHL, unité territoriale, ARS,



Contact : **Marie GUIDICELLI** Conseillère technique Secteur Exclusion
m.guidicelli@armedusalut.fr
01 43 62 25 50 ou 06 27 78 43 18

Emmanuel Ollivier Directeur d'établissement
eollivier@armedusalut.fr

Sophie CHEVILLOTTE Conseillère technique Secteur Exclusion
schevillotte@armedusalut.fr
01 43 62 25 07 OU 06 23 11 23 82

Nicolas Nouveau Directeur d'établissement
nnouveau@armedusalut.fr

Du CCPA

vers le

CCRPA

« Faire évoluer et évaluer les politiques publiques de lutte contre les exclusions par l'ensemble des personnes concernées ; les personnes en situation de précarité, des intervenants sociaux, les associations, les citoyens du monde, les pouvoirs publics. Pour permettre à chacun d'être citoyen et d'exercer sa responsabilité. »



SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut

